

Programme d'action européen 2011-2020 pour la sécurité routière:
Intervention du Vice-président de la Commission européenne en charge des transports
M. Antonio Tajani
Discours d'ouverture
Bruxelles, 02.12.2009

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Madame la Vice-présidente de la commission parlementaire TRAN,

Mesdames et Messieurs les participants,

C'est un grand plaisir pour moi d'ouvrir cette Conférence dédiée à la préparation du prochain programme d'action européen pour la sécurité routière et je remercie tous les participants qui ont accepté de réfléchir avec les services de la Commission européenne sur un sujet qui me tient à cœur personnellement. Ce mois de décembre est aussi important pour l'Union européenne puisque le traité de Lisbonne est entré en vigueur hier: il permettra de renforcer les moyens d'action de nos institutions dans de nombreux domaines dont la sécurité routière. Ce qui est nécessaire,...

Car, 39.000 personnes sont mortes sur les routes de l'Union européenne en 2008 et 1.600.000 personnes ont été blessées. Ce chiffre diminue d'une manière constante et nous espérons, en 2009, atteindre 36.000 personnes tuées sur ces routes. Mais c'est toujours **TROP**.

Et je pense à toutes les familles touchées par ces accidents de la route, confrontées à la souffrance et qui doivent bien souvent assumer les coûts des soins médicaux et de la réadaptation de leurs proches.

Près de la moitié des personnes qui meurent dans un accident de la route sont des piétons, des cyclistes, des usagers de deux-roues motorisées.

La sécurité routière est un droit pour nous tous ici présents et pour le monde entier.

L'Union européenne a inscrit ce droit dans les traités et en a tiré des conséquences en termes de devoirs et de responsabilités.

Ces responsabilités sont partagées: cela veut dire que nous tous sommes responsables, l'Union européenne, les gouvernements nationaux, les autorités locales et régionales, l'industrie, les utilisateurs des routes...

Tous les citoyens portent une responsabilité dans l'objectif d'améliorer la sécurité routière.

Mais être responsable, c'est aussi avoir des devoirs.

C'est pourquoi la Commission européenne a adopté un programme d'action composé de 60 mesures concrètes, à mettre en œuvre dans un délai précis (entre 2001 et 2010), pour atteindre un objectif ambitieux: Réduire de moitié le nombre des morts sur les routes européennes.

Ce modèle de stratégie a été utilisé par les Etats membres de l'Union européenne pour définir leur stratégie au niveau national, leur objectif ambitieux et les actions concrètes à mener à tous les niveaux.

Ce modèle nous a permis de sauver depuis 2001, cumulativement, plus de 70.000 vies.

Ce modèle repose essentiellement sur un cadre réglementaire qui couvre à la fois la sécurité

des véhicules, la sécurité des infrastructures et le comportement des usagers:

- La sécurité des véhicules d'abord: la mise sur le marché de tout véhicule neuf impose l'obligation d'éléments sécuritaires comme la ceinture de sécurité, les systèmes de fixation des sièges pour enfants dans les voitures, etc. Mais la sécurité des véhicules n'est pas seulement nécessaire sur les véhicules neufs. Elle doit être maintenue. C'est pourquoi l'Union européenne a mis en place un système harmonisé de contrôles techniques et d'inspections régulières des véhicules qui circulent sur nos routes. Ce système sera renforcé dans le prochain programme d'action pour permettre une reconnaissance mutuelle des certificats de contrôle technique entre Etats membres, ce qui n'existe pas aujourd'hui!
- La sécurité des infrastructures a également fait l'objet d'un encadrement réglementaire sur la sécurité des tunnels routiers et sur celle des infrastructures en général. L'Union européenne a décidé qu'elle n'accordera des cofinancements pour la construction et la maintenance des routes du réseau transeuropéen que si des analyses d'impact, des audits sur la sécurité routière sont effectués avant la construction et durant les opérations de maintenance. Pourquoi ne pas appliquer ces principes à tous les cofinancements d'infrastructures accordés par l'Union européenne au titre des fonds régional, de stabilisation, d'aide au développement des pays les plus pauvres du monde? Pourquoi ne pas étendre ces obligations aux routes secondaires? Ce sont là des idées sur lesquelles nous travaillons dans le cadre du prochain plan d'action sur la sécurité routière.
- Enfin, le troisième pilier d'une stratégie de sécurité routière, c'est le comportement des usagers. L'Union européenne a adopté des règles sur la formation initiale et continue des conducteurs professionnels, sur les exigences minimales de formation pour obtenir un permis de conduire, sur le contrôle des temps de conduite et de repos des conducteurs des camions et des autobus etc...

Le contrôle, la formation, l'éducation seront les 3 piliers du futur programme d'action européen sur la sécurité routière. Les premiers résultats de la consultation publique lancée sur Internet et ceux des six ateliers techniques que la Commission a organisé avec des experts ont démontré l'importance qu'il conviendra d'apporter à ces trois sujets.

Un autre aspect qu'il conviendra de traiter est celui de la nécessité d'intégrer la sécurité routière dans les autres politiques européennes telles que l'éducation, la politique de la santé, celle de l'environnement, de la recherche... Donner aux autres politiques aussi une dimension "sécurité routière": c'est une vision que nous allons retenir pour le prochain programme d'actions.

Beaucoup d'autres idées ont été soumises à la Commission et nous attendons beaucoup de la journée d'aujourd'hui qui va nous permettre d'en développer d'autres. Car la consultation des acteurs concernés est essentielle pour la définition des politiques communautaires.

Mais en définitive, comme le montre l'expérience et comme l'ont remarqué les participants à la consultation publique, il est essentiel qu'une forte volonté politique soutienne toute initiative, tout programme national ou européen en matière de sécurité routière.

Je conclus en vous disant que cette conférence est VOTRE conférence et je vous encourage à participer activement au débat d'idées qui nous servira à définir les principes de la sécurité routière de demain, la nôtre mais aussi celle de nos enfants.

Nous avons toutes et tous, une responsabilité à assumer vis-à-vis des générations futures.

Assumons-là courageusement et donnons-nous les moyens de lancer un programme d'action européen ambitieux et volontariste.

Auteur: Isabelle KARDACZ; DG TREN/E.3; Tel.59666